

Procès fictif à Lausanne

L'agriculture suisse échappe à une condamnation pénale

Les disputes de Rumine

L'Association Disputons-Nous organise depuis 2022 des débats sur des grands thèmes de société avec un format original, celui du procès. Cette année, le procès de l'agriculture a eu lieu ce samedi; un autre se tiendra le samedi 16 novembre sur le thème de la médecine. L'occasion de voir débattre d'éminents avocats, des personnalités reconnues et des experts, sur ces sujets essentiels, en interrogeant sans tabou les enjeux et en cherchant les meilleurs arguments pour, peut-être, arriver à des pistes de solutions communes. Les deux procès sont précédés de tables rondes et de témoignages et ont lieu au Palais de Rumine, à Lausanne. Entrée libre.

Le Parquet voulait la contraindre à traiter une addiction aux produits phytosanitaires. Mais l'accusée a su toucher le cœur du jury.

Vincent Maendly

Sale temps pour les idoles, déboulonnées et traînées en justice, qu'importe leur grand âge et le respect qu'on leur a porté. Samedi soir, c'est l'agriculture, 10'000 ans bien tassés, qui a dû faire face à un jury populaire au Palais de Rumine. Son tort principal, selon l'acte d'accusation du procureur David Raedler: avoir enfreint la norme pénale de la loi sur la protection de l'environnement par son utilisation addictive, et souvent disproportionnée, de certains produits et substances toxiques aux effets délétères pourtant bien connus.

Défendue par M^{me} Claude Ramoni, l'accusée plurimillénaire a montré un visage fringant, sous les traits de Steve Montandon, président des Jeunes agriculteurs vaudois. Sa ligne de défense était claire: rien à se reprocher sur le territoire suisse, où la transition écologique est en marche depuis longtemps.

Reconnaît-elle au moins des excès passés? Lui demande le Parquet. L'accusée recadre: «À la sortie de la guerre, le peuple avait

faim. Il y a eu le baby-boom et l'exode rural, qui fait que de moins en moins de personnes étaient là pour aider à travailler la terre. Il a fallu trouver des solutions. La mécanisation et l'apport d'intrants chimiques ont permis de doubler notre productivité et d'éviter la famine en Suisse.»

Nourricière avant tout

Du défilé de témoins à charge et à décharge, l'assemblée retient que l'agriculture bio est un bout de réponse au problème environnemental, mais qu'en raison de son rendement, elle ne pourrait pas à elle seule nourrir le peuple. «Le rôle de l'agriculture est de proposer des prix abordables à l'ensemble de la population, y compris aux familles à bas revenus», dira l'accusée.

Cette agriculture nourricière se demande pourquoi elle se trouve là, seule. Le procès met en lumière toute la complexité de l'affaire. On appelle à la barre la directrice de la Fédération romande des consommateurs, Sophie Michaud Gigon. La présidente du tribunal, Marie-Pomme Moinat, embrasse: «Le consommateur suisse veut des fraises en hiver et ne semble pas prêt à payer au prix correct une alimentation sans pesticides. Quelle est sa responsabilité dans les délits reprochés à l'agriculture?» Long silence.

Relation toxique

Sophie Michaud Gigon élude, puis cible la grande distribution, «qui, en pleine saison, augmente ses marges sur les tomates cerises suisses, vendues 10fr. Le kilo, car elles sont au bénéfice d'une pro-



Dessin de Léonn Béchr, étudiante en illustration à la HEAD-Genève. INSTAGRAM: @FEUTATUK

«La mécanisation et l'apport d'intrants chimiques ont permis de doubler notre productivité et d'éviter la famine en Suisse.»

Steve Montandon, président des Jeunes agriculteurs vaudois

tection douanière. Le consommateur ne comprend pas que ce prix soit si élevé.»

Migros, Coop, Lidl, Aldi et tutti quanti: à la fois principaux clients de l'agriculture et profiteurs? L'agroéconomiste Guyliane Leuba pose le diagnostic: «La grande dis-

tribution exploite les faiblesses du système et il serait juste qu'elle accepte de revoir ses marges à la baisse au profit des producteurs.» Bref, l'agriculture se trouve dans une relation amoureuse toxique avec la grande distribution», résume le procureur.

Une relation polyamoureuse, car l'agriculteur se compromettrait aussi avec la droite et les lobbies économiques à Berne, en échange de leur soutien aux paiements directs, assène-t-il. Ce qui amène par exemple l'Union suisse des paysans à recommander le oui à l'élargissement des autoroutes, «quand bien même cela sacrifiera 50 hectares de terres agricoles».

État de nécessité

David Raedler requiert une journée de privation de liberté, mais surtout un traitement forcé contre sa toxicodépendance. Sans surprise, M^{me} Ramoni plaide l'acquitte-

ment: «Tout le monde pollue! Il n'y a pas d'alternative à l'agriculture.»

Le verdict tombe peu après: l'agriculture est acquittée. Si le jury considère qu'elle a fauté dans l'utilisation des produits phytosanitaires, elle a agi «par état de nécessité», «afin de nourrir la population». La cause est toutefois jointe aux procès en cours contre le consommateur, la grande distribution et l'administration publique. «Pour mieux déterminer les responsabilités pénales de chacun.»

Peut-être le jury a-t-il été touché par les ultimes paroles de l'accusée avant la délibération. S'exprimant en dernier, Steve Montandon avait tenu à sortir de son rôle d'un soir pour exprimer, ému, le ras-le-bol d'une profession dont on minimise tous les efforts: «Non, on n'est pas addict, on essaie de se passer des produits phytosanitaires. Rien n'est tout noir ou tout blanc. Notre travail, c'est de trouver un compro-

mis entre le bien-être animal, le climat, la biodiversité et la sécurité alimentaire.» Et d'ajouter: «Si vous me condamnez, apportez-moi une corde dans ma cellule. Car derrière mon sourire et ma positivité se cache une agriculture fatiguée d'être pointée du doigt.»

Infos pratiques

Lieu: Palais de Beaulieu, avenue des Bergières 10, Lausanne. Entrée libre.

Procès d'Hippocrate: samedi 16 novembre de 18h à 20h45 à la salle Rome. Expo immersive dans la halle principale des 10h, rencontres et bourse aux idées dès 14h.

Programme: disputons-nous.ch. Acte d'accusation, mémoire de défense et autres documents à télécharger sur le site.

Des vendanges compliquées cloisent un millésime 2024 difficile

Viticulture

Si les quantités de raisin devraient se situer en dessous des quotas, la qualité n'a pas souffert. Les vignerons sont plutôt soulagés après une année de défis.

Les vendanges 2024 sur sol vaudois ont été difficiles. La récolte est limitée, mais de bonne qualité, selon l'Office des vins vaudois



Une nuée d'étourneaux au-dessus de Lavaux pendant les dernières vendanges. KEYSTONE

(OVV), qui a publié jeudi son bilan pour l'année viticole.

«Des vendanges magnifiquement compliquées viennent de marquer le point d'orgue d'un millésime difficile ponctué de nombreux défis pour les vignerons», écrit l'organisme de promotion. «Si la récolte n'est pas dans la ligne des deux millésimes précédents, elle répondra tout de même aux demandes du marché en termes de qualité, comme de quantité», tient-il à rassurer.

«L'heure est donc plutôt au soulagement.»

«Les cent jours après la fleur représentent la période déterminante pour la qualité du raisin», explique François Montet, président de la Fédération vigneronne vaudoise (FVV), cité dans un communiqué. «Les grosses pluies sont arrivées après, la qualité était faite», dit-il. Selon les données de la station météo de Pully, les précipitations estivales sont, en effet, restées proches,

voire en dessous de la norme des trente dernières années.

«Selon nos prévisions, nous pourrions nous situer globalement en dessous des quotas», estime François Montet. L'OVV ne communique pas à ce stade de chiffres plus précis sur le plan quantitatif. Deuxième canton viticole du pays après le Valais, Vaud compte six régions viticoles, La Côte, Lavaux, le Chablais, les Côtes de l'Orbe, Bonvillars et le Vully. **ATS**

PUBLICITÉ



Garde d'enfants malades

Une solution à domicile lorsque votre enfant est malade et ne peut se rendre à l'école ou dans son lieu d'accueil habituel.

www.croixrougevaudoise.ch

Croix-Rouge vaudoise
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

